



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 6 au 8 Mars 2026 est assurée par :

M. Maurice DELIANCE au 06.40.19.56.16

A TOUS LES CLUBS

RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remontent que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

COORDONNEES

Vous trouverez les coordonnées des arbitres, des délégués et des présidents/correspondants des clubs sur le site internet du District :

- rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués
- rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres
- rubrique Clubs / Coordonnées des Clubs

CORRESPONDANCE

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail : **district@ain.fff.fr**



COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 3 Mars 2026

Présents : Grégory BESSET, Jean Noel TARTARIN, Olivier GUICHERD, Romain COGNARD,

Visio : Anthony TARTARIN, Guillaume STRIPPOLI, Denis BLANC, Vincent BERTILLOT,

Assiste en visio : Alexis CURT

Absent : Abdeslam MOUSSATEN

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

Merci aux arbitres de respecter les délais prescrits pour l'envoi de leurs rapports au district = le mardi à 12H pour que ceux-ci puissent être traités par les différentes commissions se réunissant le mardi après midi

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs ! Chaque semaine des arbitres se déplacent inutilement ce qui a un impact financier sur les clubs (qui doivent régler leurs frais de déplacements) et un impact sur les compétitions (les arbitres en question auraient pu être désignés sur un autre match !).

La CDA rappelle aux arbitres qui ont choisi de préserver leur anonymat qu'ils ont le droit de le faire mais qu'ils ne peuvent donc en aucun cas se plaindre s'ils ne peuvent pas être prévenus par les clubs en cas de changement de lieu, d'horaire ou de match annulé. Dans cette hypothèse ils doivent en accepter les conséquences (sanction en cas d'absence ou de retard, pas de remboursement des frais en cas de déplacement inutile)

La CDA rappelle qu'en vertu de l'article 42.11 des règlements du district, un arbitre qui a posé une indisponibilité, ne peut pas apparaître sur une feuille de match en tant qu'arbitre bénévole : « *Tout arbitre désigné par la commission des arbitres (quel que soit le mode de convocation) n'honorant pas celle-ci et tout arbitre déclaré indisponible ne peut en aucun cas arbitrer une autre rencontre. En cas d'infraction : - Dans tous les cas, sanction contre l'arbitre proposée par la commission des arbitres, - Si son club d'appartenance participe à la rencontre, celui-ci a match perdu par pénalité si des réserves sont déposées telles que définies à l'article* »

Courriers des arbitres :

Patrice MASIA, annonçant une indisponibilité de dernière minute en raison d'une astreinte professionnelle le samedi 28 février,

Alexandre UNAU, Alexandre FERNANDEZ, Elisa GIGLIANO, Tra N'GUYEN BUTTIN, Sébastien STERNON, Samba CISSOKHO, demande de renseignements concernant une désignation en tant qu'observateur d'un arbitre stagiaire, la CDA en profite pour apporter une précision à tous les arbitres : ceux-ci doivent obligatoirement deux missions à la CDA (sans défraiement) auxquelles ils ne peuvent se soustraire sous peine de sanction. Le suivi et l'accompagnement des arbitres stagiaires étant la mission principale.

Les arbitres désignés pour cela doivent compléter le rapport d'accompagnement et l'envoyer à la CDA (à télécharger sur leur PDO) et effectuer un suivi pertinent (arriver 1h avant le match, prendre le temps de conseiller à la mi-temps et de débriefing correctement à la fin du match),

Dominique LACOSSE, annonçant un forfait sur le match Centre Dombes/Portes de l'Ain puis sur le match Foissiat/Attignat en sénior D5 le dimanche 1^{er} mars,
Mostafa NEFSI, annonçant un forfait sur le match Priay/Belley en sénior D4,
Tra N'GUYEN BUTTIN, annonçant un forfait de dernière minute sans avoir été prévenu sur le match ASPO/Bourg Sud en sénior D4 le dimanche 1^{er} mars,
Gagik ABAMYAN, envoi d'une feuille de match,
Antonin MONTI, certificat médical jusqu'au 16 mars,
Frédéric FLEURY, rapport à la suite du dépôt d'une réserve technique sur le match Bourg Sud/Izernore en sénior D3 le dimanche 1^{er} mars,
Bertrand PLASSON, Raphaël BOUILLON, Denis BLANC, Alexandre FERNANDEZ et David GREGORI MARTINEZ, rapport d'observation d'un jeune arbitre stagiaire,
Yanis ROUASSI, courrier de félicitations pour le bon comportement des deux équipes sur la rencontre Montréal/OSR en sénior D1 le samedi 28 février,
Saïd IGUIDAR, rapport à la suite d'une exclusion, transmis à la commission de discipline,
Iheb BEN FEKIH, demande de récusation du club d'Ambérieu en raison de liens familiaux, acceptée par la CDA,
Raphaël DERARIDJ, indisponibilité tardive pour le week end du 7 au 9 mars, la CDA (re-re) rappelle que les indisponibilités pour convenance personnelle sont à déposer au moins 15 jours en avance, passé ce délai seules les indisponibilités dûment justifiées sont acceptées,
Thierry VAISSE, annonçant une blessure et donc son indisponibilité pour le match du dimanche 1^{er} mars,
Stéphane PAILLET, échange à la suite d'une sanction pour indisponibilité tardive,
Salvatore BELLATON, annonçant un match remis par arrêté municipal,
Vincent MURAT, demande de coordonnées d'arbitre, la CDA rappelle que la liste des arbitres est disponible sur le site du district (rubrique documents/arbitrage),
Florian RHODET, échange concernant le retard et le comportement d'un arbitre sur le match Artemare/Culoz en sénior D4 dimanche 1^{er} mars,
Abderrahman AOUZIOU, concernant une indisponibilité,
Samba CISSOKHO, concernant des rapports d'exclusion,
Mathis VUILLOT, message d'excuse à la suite d'une indisponibilité de dernière minute due à une blessure

Courriers des clubs :

US Plaine de l'Ain et US Tenay, demande d'un arbitre officiel sur les matchs U15 D4 contre l'US Tenay suite à des incidents lors de la première phase, la CDA prend note et essaiera de répondre à cette demande mais rappelle qu'il est particulièrement compliqué de couvrir des matchs en U15 de la division la plus basse et comme elle l'a déjà fait par le passé, appelle les clubs et les parents à leur responsabilité, à ce niveau et à cet âge-là (et pas seulement d'ailleurs) ce qui doit primer est d'abord et avant tout le plaisir des jeunes plutôt que tout type d'enjeu qui ne devrait pas exister,
FC Cormoz St Nizier, demande concernant les désignations d'un jeune arbitre stagiaire du club, la CDA précise qu'elle ne peut contacter tous les clubs pour les informer des matchs sur lesquels officient leurs arbitres, il est de la responsabilité des clubs et plus particulièrement de leur référent en arbitrage de mettre en place un suivi, surtout pour les jeunes arbitres qui ont besoin d'un accompagnement régulier,
ESVS Thoissey, demande de coordonnées d'un jeune arbitre stagiaire, réponse faite,
Bourg Sud, rapport et confirmation d'une réserve technique sur la rencontre Bourg Sud/Izernore en sénior D3 dimanche 1^{er} mars, instruction du dossier en cours de la part de la CDA,
St Quentin Fallavier FC, courrier concernant des incidents sur le match U18F Ain Sud/Ent. Sqf Chandieu H du samedi 28 février,
FC Artemare Valromey, échange concernant le retard et le comportement d'un arbitre sur le match Artemare/Culoz en sénior D4 le dimanche 1^{er} mars,
FC Artemare Valromey, félicitations et remerciements à Florian RHODET pour son arbitrage et ses échanges sur le match Artemare/Nantua du dimanche 1^{er} mars,

FCT Virieu, demande concernant la désignation des arbitres sur le club, réponse faite, la CDA est consciente des difficultés financières de certains clubs et fait de son mieux pour éviter les trop longs déplacements d'arbitres, mais pour diverses raisons humaines et sportives, elle ne peut garantir des arbitres de proximité,

OSR, félicitations envers Seref TEKELI pour la qualité de son arbitrage sur le match OSR/PRF en sénior D5 du samedi 28 février,

Divers :

Suite à la proposition de Mathis MEUNIER GALFIONE, éducateur et référent arbitre à Veyle Saône, une rencontre entre les jeunes arbitres du district et notre jeune arbitre fédéral Anthony TARTARIN aura lieu le 17 mars à 20h à Laiz.

Tous les jeunes arbitres du district sont invités à participer à ce moment qui consistera en une présentation du parcours d'Anthony dans l'arbitrage et un échange avec les jeunes arbitres et se poursuivra par une soirée pizza avec le visionnage d'un match de Ligue des Champions.

Merci aux jeunes arbitres intéressés et disponibles de s'inscrire auprès de Mathis au 0674794163 ou auprès de la CDA

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Les jeunes arbitres de notre district officieront sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

Prochaine réunion : mercredi 11 mars à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – SESSION JANVIER

La Commission Départementale en arbitrage félicité l'ensemble des candidats ayant participé à la formation initiale en arbitrage sur le début d'année 2026 et pour la réussite aux examens.

Vous retrouverez les coordonnées de ceux-ci dans le tableau suivant pour leurs prochaines désignations sur des matchs officiels.

NOM	PRENOM	NE LE	MAIL	CLUB REPRESENTE
ABAMYAN	Gagik	06/07/2009	gabamyan@gmail.com	FC BRESSANS
AKBARISHEKTAEI	Benyamin	17/01/2010	benyamin.ak77@icloud.com	BOURG SUD
BARREAU	Nolan	21/08/2012	sandie.donin@gmail.com	O. SUD REVERMONT 01
CHAGNARD	Cédric	30/01/1986	cedricchagnard@gmail.com	
COLLARD	Yohan	14/11/1981	yohan.c01.yc@gmail.com	FC VEYLE SAONE
D'ACUNTO	Matteo	17/01/2011	phanny100@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES
DUBOCLARD	Christelle	02/12/1973	darmedru.christelle@sfr.fr	AS HAUTECOURT ROMANECHÉ
FAOUZI EL GARRAI	Abd Essamad	21/04/2011	waldaoima@gmail.com	JASSANS FRANS
GALLET	Clara	30/11/2012	natou69100@yahoo.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
GUEDES	Jules	24/03/2010	julesguedes2010@gmail.com guedes.btp@gmail.com	ESB FOOTBALL MARBOZ
HAOUES	Ammara	27/02/1999	haoues.ammara@outlook.fr	S. C. PORTES DE L'AIN
HASANI	Ensar	18/05/2009	dadija61@outlook.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
JACQUET	Yael	20/03/2009	jacquetyaël@gmail.com anthony.jacquet@live.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
KADEM MENDES	Mael Cristiano	18/01/2007	melaniemendes@hotmail.fr	F.C. MAS RILLIER
KAMEL	Yannis	19/06/1990	yannis.kamel@outlook.fr	US PLAINE DE L'AIN
LE GALLUDEC	Melvil	16/09/2012	melodie_leconte@hotmail.fr	CENTRE DOMBES FOOTBALL
MICALLEF	Lenny	07/02/2011	nadegegallerey81@gmail.com	FC VEYLE SAONE
OCAL	Burhan	27/10/2006	brh.oc0166@gmail.com	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC
OUISSA	Dawoud	02/05/2003	dawoudouissa2003@gmail.com	BOURG SUD
VALENTIN	Nathan	22/11/2011	lucie-pitchounette@live.fr	FC VEYLE SAONE
VALLET	Kylian	11/08/2009	chrystele.saugeay@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitres formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur le mois de Mars 2026 pour la saison 2026/2027 (car le dossier pourrait être différent par rapport à la saison dernière).

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est à renvoyer au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

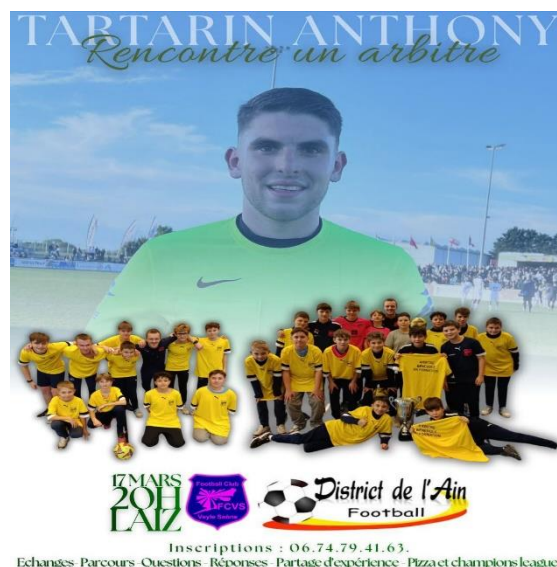
- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMUNICATION DIVERSE

Le club du FC Veyle Saône effectue une rencontre, le mardi 17 Mars 2026, avec un arbitre Fédéral ayant une expérience Départementale à ses débuts, mais rapidement Régional par son passage à la section Arbitrage pour à la suite officié au niveau National U17 et U19 en jeune, et actuellement en National 2 et 3.

Cette rencontre avec Anthony TARTARIN est adressée à l'ensemble de nos jeunes arbitres voulant assister à cette mini-conférence et temps de questions/réponses, peuvent s'inscrire directement au numéro sur l'affiche ci-contre en mettant en copie la CDA.



COMMISSION FEMININE

Plateau Féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique propose un troisième plateau féminin **ce samedi 7 Mars prochain à St Martin du Mont (Stade Gaston GAILLARD – Le Farget – 01160 SAINT MARTIN DU MONT)**

- Plateau U9F de 10h00 à 11h15/30
- Plateau U11F de 10h00 à 12h00/15
- Plateau U15F annulé

Les équipes suivantes sont convoquées à 9h30 précise sur place.

Catégorie U9 : PLAINE REVERMONT FOOT 1, FBBP 01 1, ENT. ST MARTIN MCV 1, AS BAGE 1, SC MILLE ETANGS 1 (5 équipes)

Catégorie U11 : ENT.S. REVERMONTTOISE 1, FBBP 01 1, ENT. ST MARTIN MCV 1, SC MILLE ETANGS 1 (4 équipes)

Informations complémentaires auprès de Thibault VALLET (tvallet@ain.fff.fr ou 06.49.77.85.89)

La Commission Féminine

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 03/03/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courrier :

- De Bresse Tonic par rapport à la mutation d'un joueur, transmis à la Ligue.
- De Bourg Sud 2, réserve technique pour le match n° 53894416 contre Izernore, transmis à la CDA.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 89

Match n° 53797239 : US Arbent Marchon 2 / AS Anglefort 1 – Séniors D4 poule A – du 28/02/2026

Courrier du club d'Anglefort annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- AS Anglefort 1 : 0 but / -1 point
- US Arbent Marchon 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Anglefort est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 90

Match n° 55511497 : Bourg ACCFT 2 / Dombes Bresse 2 – U17 D3 poule I – du 28/02/2026

Courrier du club de Dombes Bresse annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Dombes Bresse 2 : 0 but / -1 point
- Bourg ACCFT 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 91

Match n° 54762605 : ASP Oyonnax 2 / Bourg Sud 4 – Séniors D5 poule B – du 01/03/2026

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bourg Sud 4 : 0 but / -1 point
- ASP Oyonnax 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 92

Match n° 53801534 : Priay 1 / Belley 3 – Séniors D4 poule B – du 01/03/2026

Courrier du club de Belley annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Belley 3 : 0 but / -1 point
- Priay 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Belley est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 93

Match n° 55518237 : Veyziat 1 / Montréal 3 – U15 D4 poule I – du 01/03/2026

Courrier du club de Veyziat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Veyziat 1 : 0 but / -1 point
- Montréal 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyziat est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 94

Match n° 55516644 : Ent Bord de Veyle 1 / Montluel 1 – U15 D4 poule M – du 01/03/2026

Courrier du club de Montluel annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Montluel 1 : 0 but / -1 point
- Ent Bord de Veyle 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Montluel est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 95

Match n° 54763110 : Attignat 3 / Foissiat 3 – Séniors D5 poule D – du 01/03/2026

Courrier du club de Foissiat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Foissiat 3 : 0 but / -1 point
- Attignat 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Foissiat est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 96

Match n° 54762782 : Chaveyriat 2 / Côtière Luenaz 3 – Séniors D5 poule C – du 01/03/2026

Courrier du club de Chaveyriat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Chaveyriat 2 : 0 but / -1 point
- Côtière Luenaz 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Chaveyriat est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 97

Match n° 55218247 : Priay 1 / Dombes Bresse 1 – Séniors Féminines à 8 D1 – du 28/02/2026

Courrier du club de Priay annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Priay 1 : 0 but / -1 point
- Dombes Bresse 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Priay est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 98

Match n° 54762679 : Hautecourt 3 / Bourg ACCFT 2 – Séniors D5 poule B – du 28/02/2026

Courrier du club d'Hautecourt annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- Hautecourt 3 : 0 but / -1 point
- Bourg ACCFT 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Hautecourt est redevable de la somme de 79 €uros au District.

Dossier n° 99

Match n° 55218248 : Bettant 1 / St Denis Ambutrix 2 – Séniors Féminines à 8 – du 01/03/2026

Courrier du club de St Denis Ambutrix annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- St Denis Ambutrix 2 : 0 but / -1 point
- Bettant 1 : 3 buts / 3 points

Le club de St Denis Ambutrix est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 100

Match n° 55511658 : Bressans 2 / Thoissey 2 – U17 D3 poule I – du 28/02/2026

Courrier du club de Thoissey annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Thoissey 2 : 0 but / -1 point
- Bressans 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Thoissey est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 101

Match n° 55223903 : Ambérieu 1 / Ambronay 1 – U20 D1 – du 28/02/2026

Courrier du club d'Ambronay annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ambronay 1 : 0 but / -1 point
- Ambérieu 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Ambronay est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 102

Match n° 55203545 : Ent Ain Sud Mas Rillier 1 / Bourg Sud 1 – U15 Féminines – du 28/02/2026

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bourg Sud 1 : 0 but / -1 point
- Ent Ain Sud Mas Rillier 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 103

Match n° 55512201 : Jassans Frans 2 / Plaine de l'Ain 1 – U17 D3 poule G – du 28/02/2026

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Plaine de l'Ain 1 : 0 but / -1 point
- Jassans Frans 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 104

Match n° 54762849 : Centre Dombes 3 / Portes de l'Ain 2 – Séniors D5 poule C – du 01/03/2026

Courrier du club de Centre Dombes annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Centre Dombes 3 : 0 but / -1 point
- Portes de l'Ain 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 3 Mars 2026

Courriers Clubs :

Virieu Fct : Mairie de VIRIEU le GRAND autorisation municipale pour reprise **1 mars 2026**.

Chaneins Isn Fc : prolongation arrêté municipal jusqu'au **4 mars** rencontre D4 poule C reportée au
----- 5 avril 15h00 !

Guéreins Genouilleux As : arrêté municipal autorisant une seule rencontre pour W.E. 28 février et
1 mars rencontre D5 poule E reportée au 15 mars.

Centre Dombes Foot : rencontre D4 poule B du 8 mars **au stade C.R. MARTIN à VILLARS les D.**

Oyonnax Att : rencontre D3 poule A du 8 mars **au complexe sportif de VEYZIAT.**

Belley Cs : demande de modification rencontre D1 du 7 mars.

Attignat As : accord pour rencontre D1 du 7 mars **à 18h30.**

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D4 poule B du 8 mars.

Châtillon La Palud Csj : accord pour rencontre D4 poule B du 8 mars **à 12h30.**

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D2 poule B du 8 mars.

Misérieux Trévoux As : accord pour rencontre D2 poule B du 8 mars **à 13h00.**

Valserhône Foot : rencontre D3 poule A du 8 mars **au stade R. PETIT à VALSERHONNE (sy).**

Dombes Bresse Fc : demande de modification horaire rencontre D3 poule A du 8 mars.

Côt. Luénaz Fc : accord pour rencontre D3 poule A du 8 mars **à 15h00.**

Thoissey Esvs : rencontre D2 poule B du 8 mars **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL. (sy).**

Portes de l'Ain Sc : rencontre D5 poule C du 8 mars **au stade E. LARGE à ST ANDRE de CORCY.**

Bourg Accft : rencontre D3 poule B du 8 mars **au stade Fléchon La Chagne à BOURG en BRESSE (sy).**

----- : rencontre D5 poule B du 8 mars **au stade P. GRANGER La Chagne à BOURG en BRESSE.**

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 3 Mars 2026

Coupe Emile FAIVRE :

Artemare Valromey Fc : arrêté municipal mairie d'ARTEMARE **du 22 au 28 février.**

----- arrêté municipal mairie de CHAMPAGNE en VALROMEY **du 22 au 27 février.**

La rencontre **Artemare Valromey Fc 1 – Guéreins Gen. As 1** est reportée au 15 mars à GUEREINS

Coupe René MORANDAS :

Veyle Vx Jonc Fc : rencontre du 6 mars **au stade de la Bêche à ST ANDRE sur VIEUX JONC.**

Centre Dombes F. : rencontre du 6 mars **au complexe sportif de CHALAMONT à 21h00.**

Foot Trois Rivières : rencontre à 21h00.

Marboz Esb : rencontre à 21h00. (Accord MANZIAT).

Replonges Us : rencontre à 21h00.

Bresse Foot01 : rencontre au stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX 21h00.

Coupe Peggy Provost :

Les engagements sont clos depuis le 4 février.

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 3 Mars 2026

Courriers U15 :

Thoissey Esvs : rencontre D4 poule O du 8 mars **au stade des Petits Oiseaux à THOISSEY.**

Arbent Marchon Us : demande de modification rencontre D3 poule E du 8 mars.

Vaux en Bugey Us : accord pour rencontre D3 poule E le samedi 7 mars à 17h00.

Vaux en Bugey Us : rencontre D3 poule E du 15 mars **au stade Les Cattes à VAUX en BUGEY.**

----- rencontre D3 poule E du 19 avril **au stade A. BERTHIER à ST DENIS en BUGEY.**

Courriers U17 :

Arbent Marchon Us : demande d'inversion rencontre D3 poule E du 7 mars.

Co Plateau : accord pour **inversion** rencontre D3 poule E du 7 mars (retour J6 inversée).

Thoissey Esvs : rencontre D3 poule I du 7 mars **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL. (sy).**

Montréal La Cluse As : demande modification d'horaire rencontre D3 poule E du 7 mars.

Oyonnax Pvf : accord pour rencontre D3 poule E du 7 mars à **15h00.**

Côt. Luénaz Fc : rencontre D2 poule D du 7 mars **au stade Les Gravelles à LA BOISSE.**

Courriers U20 :

Replonges Us : rencontre D2 poule A du 7 mars à **15h30** (rencontre D5 à 18h00).

Bresse Tonic Foot : rencontres **le samedi 15h00** au stade des Brouilles à CURTAFOND.

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 3 Mars 2026

Courriers U18F :

Misérieux Trévoux As : rencontre du 7 mars au complexe de Fétan **sur pelouse naturelle**.

Courriers S.F. à 8 :

Culoz Grd Colombier Us : demande de modification horaire rencontre D2 du 8 mars.

Attignat As : accord pour rencontre D2 du 8 mars à **12h30**.

Courriers S.F. à 11 :

Foot Trois Rivières : rencontre du 7 mars **au complexe sportif de MONTMERLE à 20h00**.

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au
Stade Fernand PIGUET de Marboz.

Veillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIQlw/viewform>

Inscription à réaliser avant le 30 Avril

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Lagnieu	2
Bourg-en-Bresse-1	2
Replonges	2

CHALLENGE du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

Dans le cadre de la rencontre de National 1 FBBP01 – SM CAEN du vendredi 17 avril à 19h30 (horaire à confirmer), les joueurs et joueuses de la catégorie U11 (nés-nées en 2015) de votre club sont sollicités(ées) pour participer en lever de rideau au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse (16h à 18h).

Si votre club souhaite participer, merci de vous inscrire via le lien suivant : **Inscription**.

Le club de ... s'engage au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

OL. SUD REVERMONT 01

F.C. PRIAY

AMBERIEU FC

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

La commission se réunit le lundi et mardi. Les mails arrivant le mercredi seront traités la semaine suivante.

Pour toute demande, vous devez utiliser une seule adresse électronique : district@ain.fff.fr

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés.

Recommandation FFF sur le jeu de tête dans le foot réduit : informez vos éducateurs. Pas de psychose, ce n'est qu'une recommandation.

U8-U9	Suppression
U10-U11	Tolérée
U12-U13	Tolérée
U14-U15	Acceptée
U16-U17	Acceptée



Précision : reprise du jeu en cas « d'infraction » applicable dès aujourd'hui

Il a été décidé d'harmoniser sur le territoire de notre Ligue les modalités de reprise du jeu comme suit :

En cas de tête intentionnelle réalisée par un joueur au cours de rencontres des catégories U6 à U9 (faute).

La reprise du jeu s'effectuera par une rentrée de touche en faveur de l'adversaire, à hauteur du ballon, sur le côté le plus proche

Les têtes non intentionnelles ne sont pas considérées comme des infractions.

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos identifiants quand vous vous déplacez.

Pour tout changement de lieux et d'horaires, envoyer un mail à district@ain.fff.fr

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Finale départementale du Festival Pitch U13 à Viriat.

Les clubs participants recevront toutes les infos.

Changement d'horaire :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Ambérieu FC à 15h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / OL Sud Revermont 1 à 15h30

Poule H : AS Misérieux Trévoux 3 / SC Mille Etangs 2 à 11h00

Poule F : OL Sud Revermont 2 / AS Hautecourt 1 à 13h00

Journée du 25 avril 2026 :

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

Poule N : FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Changement de date :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : CS Belley 1 / Bourg Sud 1 est reprogrammé le **28 mars 2026 à 13h30**

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : FC Bressans 1 / Plastics Vallée FC 1 est reprogrammé **le 20 mai 2026 à 16h30**

Poule B : US Replonges 1 / FC Veyle Saône 1 est reprogrammé **le 1 avril 2016 à 17h30**

Poule C : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 est reprogrammé **le 16 mai 2026 à 13h30**

Poule N : FC Veyle VJ 1 / ENT Val de Saône 3 est reprogrammé **le 28 mars 2026 à 13h30**

Poule O : Marboz Cormoz 4 / Val de Saône 4 est reprogrammé **le 28 mars 2026 à 11h00**

FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 est reprogrammé **le 16 mai 2026 à 13h30**

Poule P : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 est reprogrammé **le 16 mai 2026 à 13h00**

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 est reprogrammé **le 18 avril 2026 à 13h30**

Poule N : FC Veyle Saône 4 / US Replonges 3 est reprogrammé **le 1 avril 2026 à 17h30**

Poule P : Plaine Revermont Foot 2 / FC Veyle VJ 2 est reprogrammé **le 28 mars 2026 à 13h30**

Changement de lieu :

Poule C, P et O : Plaine Revermont Foot 1,2 et 3 à St Etienne du Bois

Poule I et O : les rencontres à domicile du FC Bresse Nord 1 et 2 à Lescheroux

Journée du 7 mars 2026 :

Poule B : FC Côtière Luenaz 1 / ESB Marboz 1 à Balan

Poule F : O Sud Revermont 2 / AS Hautecourt 1 à Ceyzériat

Poule G : US Portes de l'Ain 2 / CSJ Châtillon 1 à St Vulbas (stade Michel Donze)

Poule H : FC Côtière Luenaz 2 / Ain Sud 5 à Balan

Poule J : FC Valserhône 5 / Plastics vallée FC 5 à Bellegarde (Roger petit)

Poule L : US Portes de l'Ain 3 / AS Misérieux Trévoux 5 à St Vulbas (stade Michel Donze)

Journée du 2 mai 2026 :

Poule O : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

Forfait :

Journée du 28 février 2026 :

Poule M : Dombes Bresse FC 4 9€

Forfait général :

Poule J : FC Valserhône 4 26€ (Les équipes qui doivent la rencontrer seront exempt)

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Quand vous ne pouvez pas vous déplacer sur un plateau, merci de prévenir le club qui organise.

Info 3^{ème} phase : Le calendrier U11 3^{ème} phase est dans pratiques >> foot réduit >> U11.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr et aux clubs concernés.

Changement d'horaire :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule A : Arbent 11h00

Péronnas à 11h00

Poule C : Jassans à 11h00

Poule D : Péronnas à 11h00

Poule H : Miribel à 11h00

Poule I : Jassans à 11h00

Poule J : Marboz à 11h00

Poule K : ST André/VJ à 9h30

Poule L : Arbent à 11h00

Poule P : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule S : Marboz à 11h00

Journée du 14 mars 2026 :

Poule A : Dortan à 11h00

Poule B : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule D : Polliat à 11h00

Poule E : Péronnas à 11h00

Poule G : Serrière de Briord à 11h00

Poule H : Miribel (la Chanal) à 9h30

Poule I : Jassans à 11h00

Poule K : Veyziat à 11h00

St Denis les Bourg à 11h00

Poule M : St Martin du Mont à 11h00

Péronnas à 11h00

Poule N : Serrière de Briord à 9h30

Journée du 21 mars 2026 :

Poule A : Péronnas à 9h30

Poule M : Péronnas à 9h30

Changement de lieu :

Poule H, O et P : les plateaux à domicile de Côtère MV à Meximieux

Poule E et S : Plaine Revermont Foot 1 et 2 à Treffort (Val Revermont)

Poule J : les plateaux à domicile du FC Bresse Nord 1 à Lescheroux

Journée du 28 mars 2026 :

Poule N : Le plateau prévu à Belley se disputera à Champagne en Valromey

Journée du 25 avril 2026 :

Poule T : le plateau prévu à Marboz à se disputera à St Nizier le Bouchoux à 10h00

Forfait général :

Poule L : US Veyziat 2	26€
-------------------------------	------------

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Quand vous ne pouvez pas vous déplacer sur un plateau, merci de prévenir le club qui organise.

Info 3^{ème} phase : le calendrier U9 3^{ème} phase est dans pratiques>>foot réduit>>U9.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr et aux clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U9 à Belley et Culoz à 10h00.

A Belley : CS Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Culoz GC (2 équipes), FC Artemare Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe)

Changement d'horaire :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule J : Péronnas à 9h30

Poule Q : St Maurice Beynost à 9h30

Poule S : Miribel la Chanal à 9h30

Poule T : Chaneins à 11h00

Journée du 14 mars 2026 :

Poule A : Dortan à 9h30

Poule E : Jassans à 9h30

Poule X : St Denis les Bourg à 9h30

Poule Z : Péronnas à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule S : le plateau prévu à St Maurice de Beynot se disputera à Miribel (La Chanal)

Poule Z : le plateau prévu à St Martin du Mont se disputera à Lent

Poule Q : le plateau prévu à Bressolles se disputera à St Maurice de Beynost

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à Izernore se disputera à Bellignat

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.
Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.
Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Quand vous ne pouvez pas vous déplacer sur un plateau, merci de prévenir le club qui organise.

Info 2^{ème} phase :

Les poules U7 2^{ème} phase sont en ligne dans pratiques >> foot réduit >> U7.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr et aux clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U7 à Belley et Culoz à 14h30.

A Belley : CS Belley (1 équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Angelfort (4 équipes), Culoz GC (1 équipe), CO Plateau (1équipe)

Le 30 mai 2026 : Rassemblement départemental U7 sur un site à définir

Changement d'horaire :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule H : Chaneins à 9h00

Poule K : Marboz à 9h30

Poule M : Arbent à 11h00

Journée du 14 mars 2026 :

Poule I : Jassans à 9h30

Poule J : St Martin du Mont à 9h30

Poule K : Polliat à 9h30

Poule N : Veyziat à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : le plateau prévu à Fareins se disputera à St Didier / Chalaronne

Poule F : le plateau se disputera à St André d'Huriat et non à Laiz

Journée du 14 mars :

Poule G : le plateau prévu à Fareins se disputera à St Trivier / Moignans

Poule D : le Plateau prévu à St Nizier le Désert se disputera à Meximieux

Journée du 21 mars 2026 :

Poule D : le plateau prévu à Meximieux se disputera à St Nizier le Désert

Poule F : le plateau se disputera à St André d'Huriat et non à Laiz

Poule M : le plateau prévu à Dortan se disputera à Arbent à 11h00

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à St Maurice de Gourdans se disputera à Poncin

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Vaux en Bugey se déroulera à Ambérieu en Bugey

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Montrevel en Bresse – création de nouveaux vestiaires – document transféré à la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal de Colomieu NNI 011100101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Guéreins NNI 011830101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201 – vérification effectuée – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Terrain du complexe sportif 4 de Bellignat NNI 010310104 – vérification effectuée – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du terrain Roger PETIT 2 de Valserhône NNI 010330102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Jean Noël Bouvard 2 de Polliat NNI 013010102 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 1 de Marboz NN1 012320101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage des complexes 3 et 4 de Bellignat NNI 010310103 et NNI 010310104 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du terrain municipal de Culoz NNI 011380101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Attente de levée de non-conformités mineures pour une modification de classement

- Stade municipal Blachon 1 de Pont d'Ain NNI 013040101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Programmation du mois de mars 2026.

- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102
- Terrains des complexes 1 et 2 des Etournelles de Valserhône NNI 010910101 et NNI 010910102

- Terrain des Buclanes de Certines NNI 010690101
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102
- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Feillens NNI 011590101 et NNI 011590102
- Eclairage du stade Orindis 1de Montréal La Cluse NNI 012650101

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS RECHERCHENT

ANNONCE



L'Etoile Sportive de Cormoranche, un club familial et ambitieux compte 2 équipes séniors (**D3** et **D4**) et 3 catégories jeunes. Nous recherchons pour la saison prochaine 2026/2027 :

- ⚽ **1 Entraîneur principal pour son équipe fanion évoluant en D3.**
- ⚽ **1 Arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.**

Pour les personnes qui souhaitent rejoindre le club ou pour toutes questions, merci de joindre le président du club .

Mr Beaudet Julien au 06 75 87 46 53 .